

APPEL À COMMUNICATIONS

Les évêques en leur monde : réseaux, communautés, influences (X^e-XIII^e siècle)

Nancy, 24 et 25 mai 2023

Colloque organisé dans le cadre de l'ANR ACTÉPI.

Responsables : Grégory Combalbert, Jean-Baptiste Renault et Christine Barralis
avec le concours des partenaires du projet ACTÉPI

Le colloque qui aura lieu à Nancy les 24 et 25 mai 2023 est le deuxième colloque organisé dans le cadre du projet ANR ACTÉPI – « Les actes épiscopaux français du Moyen Âge : édition multimodale et exploitation », après le colloque d'Orléans consacré aux actes d'évêques, en juin 2022.

Le rassemblement en corpus et l'édition critique des actes épiscopaux, en cours depuis le début du projet ACTÉPI, pour une quinzaine de diocèses des provinces de Tours, Rouen, Reims, Bourges, Sens et Trèves, permet de disposer de sources d'une très grande richesse pour appréhender les évêques, leur action et leurs interactions. C'est précisément cette question des interactions, entendue dans une perspective large, qui sera placée au coeur du colloque de Nancy. L'objectif est d'identifier les individus et les institutions qui sont en relation avec les évêques, en tentant de comprendre la nature et l'ampleur ces relations, ainsi que leurs modalités pratiques : sont-elles institutionnelles ou personnelles, hiérarchisées ou collégiales, structurées ou informelles, constructives ou conflictuelles ? Il s'agit aussi d'étudier les directions dans lesquelles elles se déploient et les actions au service desquelles elles se nouent et sont entretenues.

Les contributions attendues s'appuieront bien entendu largement sur les sources diplomatiques, à commencer par les corpus d'actes édités dans le cadre d'ACTÉPI pour les diocèses concernés. Il sera toutefois possible et souhaitable d'élargir la base de travail en mobilisant des sources épistolaires, narratives, normatives et administratives, entre autres.

L'espace concerné est d'abord l'actuelle France du Nord et du Centre mais, comme au colloque d'Orléans, des contributions concernant d'autres espaces, en particulier la France méridionale et l'Europe de l'Ouest (îles britanniques, péninsules ibérique et italienne, régions de l'ouest de l'Empire) seront appréciées dans la mesure où elles permettent de nourrir des comparaisons toujours très utiles. En fonction des diocèses ou des régions, contributions de synthèse et études de cas sont possibles.

Les thématiques suivantes retiendront en particulier l'attention :

1. L'évêque parmi les évêques : hiérarchies, contacts, influences, réseaux

Il s'agira d'abord d'examiner les relations qui existent entre les évêques eux-mêmes. Ces relations s'inscrivent, pour certaines, dans le cadre de la province ecclésiastique. Celle-ci, dont

la réalité demeure parfois difficile à percevoir, n'est pas seulement un territoire mais aussi une communauté d'évêques, qui fonctionne théoriquement à la fois sur un mode vertical et sur un mode horizontal. Dans quelle mesure et à partir de quand la province inclut-elle une hiérarchie entre évêques ? Que sait-on de l'action collégiale des évêques au sein de la province ? La question de la relation entre le métropolitain et les évêques suffragants devra être posée. Dans quelle mesure le métropolitain travaille-t-il avec ses suffragants ? Intervient-il dans les diocèses suffragants avec ou sans l'évêque diocésain ? Influence-t-il ses suffragants et dans quels domaines ? La question mérite notamment d'être posée notamment du point de vue documentaire, par exemple pour interroger l'existence d'un modèle diplomatique constitué par les actes archiépiscopaux pour les actes des évêques suffragants. La manière dont l'archevêque met éventuellement en avant la province ou l'autorité métropolitaine dans ses actes pourra être examinée.

Les interactions entre évêques dépassent cependant de beaucoup le cadre que constitue la province ecclésiastique. Les échanges, que révèlent les documents épistolaires, les chartes données conjointement, les témoignages épiscopaux au bas des actes de leurs collègues et les présences conjointes de plusieurs évêques à un même événement dont les textes gardent le souvenir, sont nombreux et pourront faire l'objet d'un examen.

Dans la province ou hors d'elle, la notion de réseau épiscopal est à définir avec précision et à considérer avec attention. Qu'est-ce qui fait un réseau épiscopal ? Quels sont les réseaux identifiables, comment naissent-ils et pourquoi déclinent-ils ? Comment fonctionnent-ils, au service de quelles réalisations ? Les contributions proposées tenteront d'apporter des réponses à ces questions.

L'interaction n'étant pas forcément pacifique, positive et constructive, les conflits entre évêques, au sein de la province comme en dehors, peuvent naturellement faire l'objet d'un examen spécifique. Ils constituent en effet des éléments de polarisation, parfois durables, des relations au sein de l'Église, qui ne sont pas sans incidence sur les thématiques proposées ici et dans les axes suivants.

2. Une communauté cathédrale ?

Localement, les évêques interagissent naturellement avec le clergé de leur cathédrale, qu'il s'agisse – le plus souvent dans la moitié nord de l'actuelle France – de chanoines séculiers ou, comme cela se trouve par ailleurs, de chanoines séculiers ou de moines bénédictins, les questions ne se posent alors pas de la même façon. La relation entre évêques et chapitres, toujours différente d'un diocèse à l'autre en fonction des situations et des spécificités locales, qu'elles soient sociales ou institutionnelles, a vocation à constituer un volet important du colloque. La question qui sera posée, à partir d'études de cas souhaitées, est finalement celle de l'existence d'une communauté cathédrale à laquelle participerait l'évêque, d'une manière plus ou moins prononcée et plus ou moins harmonieuse. Le concept même de communauté cathédrale pourra être questionné. La manière dont l'évêque régit (ou non) le fonctionnement du chapitre, intègre ce dernier à la politique qu'il mène et à sa prise de décision, ou prétend mettre en lien l'église-mère avec le reste du clergé du diocèse, sont des questions importantes. À l'inverse, on pourra s'interroger sur la manière dont le chapitre considère l'évêque, a fortiori lorsqu'il est amené à l'élire, et sur la volonté de participation au gouvernement diocésain qui s'observe dans de nombreux chapitres, au fur et à mesure que l'autonomie et le pouvoir de ces derniers se renforce. Les indices de la complémentarité dans l'action entre l'évêque et le chapitre seront traqués et, au contraire, l'existence et la fréquence

de conflits entre l'évêque et le chapitre, de même que les objets de ces conflits, devront retenir l'attention.

Là encore, ces questions peuvent être abordées sous l'angle documentaire : la production des actes écrits au nom de l'évêque et au nom du chapitre ou en particulier du doyen se fait-elle selon les mêmes modalités ? Quels rapports entretiennent les actes de l'évêque et ceux du chapitre quand ils sont relatifs à une même affaire ? Qu'est-ce qui rend nécessaire (ou non) la validation, la citation ou la reprise à son compte par le chapitre des actes épiscopaux ?

3. Au service de l'évêque : auxiliaires, agents, entourage personnel, vassaux

Il est également nécessaire de s'intéresser aux interactions entre l'évêque et les hommes qui le servent, qu'ils soient attachés à sa personne, qu'ils relaient son pouvoir ou qu'ils soient en situation de dépendance à son égard. Cette thématique est complémentaire de la précédente pour ce qui concerne les auxiliaires du pouvoir épiscopal dans le diocèse, principalement les officiaux et personnels des officialités, les archidiacons et les doyens de chrétienté ou archiprêtres. Que leur délègue l'évêque ? La question semble particulièrement se poser au moment où ces institutions sont en gestation puis naissent véritablement. Comment l'évêque les contrôle-t-il ensuite ? Les mandements épiscopaux peuvent ici être utilement sollicités. Les archidiacons posent des problèmes particuliers, tant leur pouvoir et leur autonomie se renforcent au fil du temps, dans certains diocèses. Là où elles sont possibles, des études de cas consacrées aux conflits entre les archidiacons et les évêques seraient bienvenues.

Le colloque est également l'occasion de réfléchir aux hommes qui entourent immédiatement l'évêque : ses clercs, ses chapelains, ses « officiers » dont les fonctions et les qualités gagneraient à être précisées. Qui sont ces hommes ? Comment et pourquoi sont-ils choisis ? Quel est exactement leur rôle aux côtés de l'évêque et quelles sont les tâches qui leur sont dévolues ? Quel rapport entretiennent-ils éventuellement avec le clergé de la cathédrale ? On s'intéressera en particulier au rôle que peuvent jouer certains de ces hommes dans la production écrite ou le contrôle de cette production, que l'évêque soit présent ou absent du diocèse.

Outre les clercs au service de l'évêque, on pourra également s'intéresser aux laïcs qui gravitent dans son entourage proche, notamment dans les villes épiscopales, et à ceux qui sont dans une situation de dépendance féodale à son égard. Qui sont-ils ? La dépendance féodale ou la notabilité urbaine dans la cité débouche-t-elle, pour certains, sur une forme de proximité avec le prélat voire sur des formes de services non féodaux comme des témoignages d'actions juridiques ou de promulgation d'actes écrits ? Comment l'évêque administre-t-il ses vassaux (le cas échéant, par l'écrit) ?

4. Réseaux, communautés, influences au-delà des cathédrales

Enfin, le monde des évêques ne se limite pas à leurs collègues dans l'épiscopat et au milieu cathédral. Les évêques entretiennent évidemment des relations avec d'autres acteurs ecclésiastiques, qui pourront également être inclus dans la réflexion à l'occasion du colloque. C'est d'abord le cas de la papauté et de ses légats. La question a déjà fait l'objet de travaux mais elle peut être reprise à nouveaux frais sur la base de corpus récemment constitués, d'autant plus qu'elle rencontre d'autres thématiques proposées ci-dessus. Quelle relation l'évêque entretient-il avec le pape ? Les situations sont d'une très grande variété, de l'évêque constituant un soutien indéfectible de la papauté réformatrice, agissant comme juge délégué

de causes judiciaires soumises à Rome, et qui est finalement nommé légat, à des évêques en opposition ou que le pape juge insuffisamment fermes et dynamiques. De la relation d'un évêque avec la papauté peut dépendre sa place dans un réseau réformateur ou, à l'inverse, son exclusion ou l'absence de réseau. La sollicitation pontificale peut amener les évêques à travailler de concert avec des dignitaires de chapitres cathédraux, du même ou d'un autre diocèse, favorisant éventuellement l'émergence de nouvelles relations.

Par ailleurs, il sera possible, dans le sillage des acquis du colloque de Grenoble de 2017 (dont les actes paraîtront en 2022), de poser à nouveau la question des relations entre les évêques et les communautés religieuses du diocèse ou les ordres religieux – moines bénédictins ou cisterciens, moniales, chanoines réguliers, ordres mendiants, ordres militaires ou établissements d'assistance – tant les cas particuliers et donc les études de cas potentiellement fructueuses sont nombreux. Alliées, auxiliaires de l'évêque ou influencées par lui, parfois utilisées à des fins politiques ou pour le contrôle territorial du diocèse, ces communautés peuvent entretenir des liens forts avec l'évêque et la cathédrale en matière documentaire. Ces liens se traduisent par des influences formelles, la circulation de modèles, et des « services documentaires » rendus par l'un aux autres ou inversement, ce qui amène à s'interroger sur l'existence de « communautés » textuelles ou scripturaires incluant mais dépassant les institutions cathédrales.

Des contributions s'intéressant aux interactions entre les évêques et les abbés ou les chefs des maisons religieuses seront bienvenues. Les relations personnelles des uns et des autres, les services rendus par les uns aux autres, et la participation à des réseaux communs sont en effet des éléments qui méritent d'être examinés.

Là encore, on ne s'interdira pas d'évoquer les interactions de nature conflictuelles et les rivalités qui opposent, ponctuellement ou durablement, les évêques et les abbés ou les maisons religieuses du diocèse ou possessionnées dans le diocèse.

Pour proposer une contribution :

Les propositions de contributions sont à adresser à Grégory Combalbert (gregory.combalbert@unicaen.fr), Jean-Baptiste Renault (jean-baptiste.renault@univ-lorraine.fr) et Christine Barralis (christine.barralis@univ-lorraine.fr), au plus tard le 1^{er} novembre 2022. Elles comprendront le nom, la fonction et le rattachement institutionnel de l'auteur de la proposition, ainsi qu'un résumé de la contribution proposée en 4000 caractères maximum (espaces compris). Les contributions doivent être prévues pour une durée approximative de 30 minutes.

Dans l'optique de la publication des actes de ce colloque, les articles tirés des communications prononcées seront à rendre pour le 31 décembre 2023 au plus tard.

Pour tout renseignement, s'adresser à Grégory Combalbert (gregory.combalbert@unicaen.fr), Jean-Baptiste Renault (jean-baptiste.renault@univ-lorraine.fr) et Christine Barralis (christine.barralis@univ-lorraine.fr).